

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL – CHANTIER DU PONT DU COULOUBRIER

Domaine des Canebières, le 20/05/2025

Chères Canebiéroises, chers Canebièrois,

Nous tenons à vous faire part des dernières évolutions du chantier de reconstruction du pont du Couloubrier, dont l'importance pour notre domaine n'échappe à personne. Ce projet, vital pour la sécurité et la mobilité de tous, se heurte depuis plusieurs mois à une série d'obstacles administratifs, dont les conséquences se sont malheureusement, aujourd'hui, cruellement révélées.

### Un parcours semé d'embûches administratives

Dès le mois de **novembre 2024**, nous avons lancé les différentes études exigées par l'administration : études géologiques, hydrauliques, environnementales... sans aucune possibilité de passe-droit à la vue de l'urgence. Bien que des prestataires nous aient été recommandés par nos interlocuteurs, nous avons pris le soin de consulter plusieurs entreprises afin d'éviter tout abus de tarification lié à l'urgence.

**Le 19 décembre 2024**, nous avons déposé une demande de travaux d'urgence auprès de la préfecture, en précisant que le gué provisoire ne résisterait pas à une nouvelle crue et en demandant à pouvoir reconstruire sans délai. Cette demande nous a été refusée dès le 20 décembre.

**Le 2 janvier 2025**, M. Henry, notre maître d'œuvre, nous présentait les plans et un premier chiffrage, fondés sur les études réalisées en décembre. D'autres devis sont arrivés entre le 10 et le 15 janvier, venant compléter notre analyse comparative.

**Le 20 février**, une demande de travaux a été déposée auprès des services de l'État.

**Le 25 février**, face à l'aggravation rapide de l'état de l'ancien pont, nous avons également déposé une demande de démolition. Sans réponse, nous avons relancé le 7 mars avec une nouvelle demande d'instruction en urgence. Celle-ci est également restée sans suite.

La situation a brusquement évolué la nuit du 11 au 12 mars, lorsque le tablier du pont s'est effondré. Ce n'est qu'à ce moment-là que la déconstruction a pu être engagée.

**Le 11 mars**, l'administration nous imposait le dépôt d'un dossier « Loi sur l'eau ». Nous avons immédiatement sous-traité cette mission à la société spécialisée Alizé Environnement.

**Le 28 mars**, le dossier complet de reconstruction a été déposé avec tous les éléments requis. En parallèle, nous avons saisi à nouveau l'administration pour rappeler l'urgence absolue de la situation et solliciter un délai d'instruction raccourci.

Malgré cela, **le 28 avril, soit un mois plus tard**, notre dossier nous a été retourné pour « pièces manquantes ». Ces éléments ont été immédiatement complétés et le dossier redéposé. Nous avons eu récépissé du dossier considéré complet le 7 mai avec un délai d'instruction de deux mois.

## **Tout était prêt... mais nous étions bloqués**

Sur le terrain, tout était prêt :

- les pieux sont creusés et prêts à être coulés
- les matériaux sont disponibles
- les poutres préfabriquées attendent chez le levageur
- les enrochements et agrégats sont stockés sur site

Mais nous n'avions toujours pas le droit de démarrer, sous peine de sanctions administratives et financières expressément mentionnées dans le récépissé de dépôt. Aucune marge de manœuvre ne nous a été laissée.

## **Et ce matin, la réalité nous a rattrapés**

Ce **mardi 20 mai**, un orage d'une rare intensité a frappé la région, provoquant une montée soudaine du Couloubrier. Le gué provisoire, installé pour maintenir un accès minimal, a été en partie emporté par les eaux. Nos équipes présentes ont tout tenté pour limiter les dégâts, mais le débit du Couloubrier, combiné au reflux de l'Argens, a eu raison de l'ouvrage.

À 16 heures, les eaux continuaient à monter dangereusement.

Et **c'est à 16h55, ce 20 mai**, que nous avons enfin reçu, par mail, **l'autorisation officielle de construire le nouveau pont.**

## **Une coïncidence amère**

Après des mois de démarches, de relances, de courriers, de justifications techniques, et d'alertes aux autorités... cette autorisation tombe le jour même où les conséquences de son absence se matérialisent sous nos yeux.

Cette coïncidence brutale illustre l'écart criant entre l'administration et les réalités de terrain. Si l'autorisation avait été délivrée plus tôt, le pont aurait pu être construit, et le gué provisoire déjà remplacé.

## **Dès maintenant, nous passons à l'action**

Nous avons enfin reçu le feu vert administratif tant attendu.

Les équipes sont prêtes, les moyens sont mobilisés, et tout est en place pour engager les travaux.

Malheureusement, les intempéries de ce matin et les dégâts causés au gué provisoire vont entraîner un nouveau retard dans le lancement effectif du chantier. Avant de pouvoir intervenir pleinement, il nous faudra sécuriser à nouveau le site et réparer ce qui a été endommagé.

Nous restons pleinement mobilisés pour mener ce projet à bien dans les meilleurs délais, avec la même détermination qu'à chaque étape. Comme toujours, nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancement.

**En cette journée tragique, nos pensées vont avant tout aux victimes des violentes intempéries qui ont frappé le Var.** Nous déplorons plusieurs morts, et nous adressons tout notre soutien aux familles touchées par ce drame.

Canebièrement,

*Le Conseil de Surveillance, en accord avec le Gérant*